

O B J E T : Endiguement des ravines du Butor et Boucan Launay.

Le **SECRETARE** donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Dans le cadre de la création de la Z.A.C. de la Providence, il est apparu nécessaire de procéder à l'endiguement des ravines Boucan Launay et du Butor (entre le Boulevard de la Providence et l'ouvrage existant).

Le coût de l'opération est estimé à 28,4 millions se décomposant en :

- 1°) Endiguement inclus dans le périmètre de la Z.A.C. de la Providence 14 400 000
- 2°) Endiguement hors de la Z.A.C. de la Providence 14 000 000

Le financement sera assuré de la façon suivante :

- Participation au titre de la Z.A.C. de la Providence	14 400 000
- Ministère de l'Environnement 82	7 000 000
- FIDOM 82	2 800 000
- Commune	4 200 000
	<hr/>
	14 000 000
	14 000 000
	<hr/>
	28 400 000
	<hr/>

Je vous demande Mesdames et Messieurs

- d'approuver le projet qui vous est présenté ainsi que le mode de financement.
- de m'autoriser à :
 - solliciter les subventions du Ministère de l'environnement et du FIDOM ainsi que l'emprunt correspondant à la tranche Communale.
 - à lancer le ou les appel-d'offres et à passer les différents marchés.

Je mets la question aux voix.

Le MAIRE - La participation au titre de la ZAC de la Providence provient d'une subvention du F A U (Fonds d'Aménagement Urbain) ainsi que d'une participation de la ZAC elle-même.

Dans la participation FIDOM 1982 de 2 800 000 F est comprise également la participation du Conseil Général.

Je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE